

LA  
PROTECTION DES OISEAUX

PAR  
LE D<sup>r</sup> CHARLES OHLSEN

---

*Quæ in ceteros contuleris  
in te ipsum revertunt bona.*

Le but pour lequel nous avons été appelés de divers points de l'Europe à nous réunir ici pour discuter, est hautement intéressant. Je fais des vœux ardents pour que, notre tâche accomplie, ce Congrès couronne les efforts faits par d'autres Congrès antérieurs de même genre, et délimite les règles précises et pratiques qui formeront, pour ainsi dire, la pierre angulaire sur laquelle devra nécessairement s'ériger l'édifice protecteur des Oiseaux utiles à l'agriculture.

Tel est mon vœu, et, indubitablement, c'est aussi celui de tous mes collègues qui voudront bien me permettre de leur exposer mes idées et mes observations à ce propos ; c'est que je fais, certain de leur bienveillance. Bien que mon exposé n'ait d'autre mérite qu'une intime conviction, fruit de longues études et de sérieuses observations, leur intelligence d'élite donnera plus d'ampleur aux points que je vais développer, et suppléera à la pauvreté du langage.

Déjà en 1895, en ce même Paris, la Commission internationale pour la protection des Oiseaux utiles à l'agriculture, résumant les conclusions plus importantes émanées des divers Congrès précédents, avait posé les bases pour arriver à l'accord désiré, pratique et final de réunir

les différents États d'Europe en une seule ligue défensive contre la persécution et la destruction insensée des Oiseaux, mais cet accord n'a pas encore été réalisé.

J'espère que le Congrès actuel aura meilleure fortune. Le gracieux monde ailé, auquel fut confiée par la nature une part fort large du grave devoir de maintenir l'équilibre dans la vie animale et végétale, jouissait dans les temps passés de la seule sympathie des naturalistes qui y trouvaient des sujets d'étude; cette sympathie fut ensuite partagée par les agriculteurs qui durent reconnaître que les Oiseaux sont leurs véritables amis, puisqu'il détruisent des Insectes nuisibles aux plantations; puis par les chasseurs eux-mêmes qui voyaient s'éclaircir les individus et disparaître quelques espèces. Enfin la science médicale elle-même élève aujourd'hui la voix en faveur de la protection des Oiseaux.

Durant une période de temps malheureusement très longue, on chercha, par tous les moyens, à détruire les Oiseaux: aujourd'hui, Dieu merci! commence une période opposée, en ce sens que, de tous côtés, on réclame des méthodes efficaces de protection tant directe qu'indirecte; aussi nous ne devons pas laisser échapper l'occasion. Protéger les Oiseaux c'est protéger la prospérité de nos forêts, de nos champs, de toute notre agriculture; c'est protéger la santé humaine.

Nous n'avons pas à énumérer ici la série infinie des êtres nuisibles qui, sous la forme de microbes, de larves, d'Insectes, de Vers et de Mollusques, par un invisible mais incessant travail, rongent semences et plantes, diminuent nos récoltes, quand ils ne les détruisent pas complètement.

Il est inutile aussi de faire ressortir les services que les Oiseaux insectivores rendent à l'agriculture par la destruction des Insectes nuisibles, car ce sont des choses qui sont répétées partout et sur tous les tons.

Je veux seulement appeler la bienveillante attention des membres du Congrès sur le *Dacus oleæ* ou Mouche de l'olivier, sur la *Tinea oleella* ou Teigne de l'olivier et sur l'espèce de Charançon appelée *Phlæotribus*, Insectes

qui minent les rameaux tendres et les fleurs au printemps, et qui, à partir de septembre, détruisent les quelques olives épargnées. Vous savez comme en certains pays la culture de l'olivier est une branche importante de l'agriculture; or, du fait de ces Insectes destructeurs, la production dans le cours de ces dernières années est allée en diminuant énormément, et une catastrophe est à prévoir. L'Italie, spécialement en Toscane et dans la région des Pouilles, a subi de graves dommages, lors de la dernière récolte, tant pour la quantité que pour la qualité du produit.

Relativement à la quantité, je puis dire que la statistique officielle des vingt dernières années relevait une moyenne annuelle de 2 millions et demi d'hectolitres, ayant approximativement une valeur de 240 millions de liras, mais que l'année agricole 1899-1900 accuse seulement 920 000 hectolitres, soit une diminution de 50 millions de liras. Sans parler des autres Insectes, la seule Mouche de l'olivier, si elle avait un développement régulier dans toutes ses générations (ce qui heureusement n'est pas le cas pour tous les individus) pourrait causer un dommage de cent liras en une seule campagne oléaire, de sorte qu'une dizaine de *Dacus oleæ* suffiraient à détruire complètement le produit d'un hectare d'oliviers. *Horribile dictu!*

Le *Ceratitis hispanica* attaque les orangers et les citronniers; le *Pidocchio* (Pou) dit de San José, outre ceux-ci, attaque aussi un grand nombre d'autres arbres fruitiers; enfin tous les jours on découvre de nouveaux ennemis de la culture, et ainsi peu à peu disparaissent les principales sources de la richesse publique. Les déboisements inconsidérés, la chasse illimitée aux petits Oiseaux favorisent la ruine agricole.

Mais il y a plus; la santé de l'homme, dans les contrées où règne la malaria, est compromise et à la merci d'un Insecte. La splénite ou inflammation de la rate et la tuberculose se propagent de la même manière.

Des études minutieuses de savants médecins de l'école

italienne, parmi lesquels je citais les éminents professeurs Grassi, Bastianelli, Bignami, Marchiafava, démontrent à l'évidence que la malaria accompagnée de fièvre est inoculée par de gros Moustiques dénommés scientifiquement *Anopheles claviger*. Puisque nous sommes réunis en Congrès scientifique pour le bénéfice de l'humanité, nous devons envoyer à cette pléiade de savants, qui ont découvert la vraie cause de la propagation de cette maladie infectieuse, un salut respectueux et reconnaissant qui sera pour eux un encouragement à de nouvelles études et à de nouvelles expériences.

L'homme est-il capable de combattre les Moustiques nuisibles? Les moyens adoptés par lui, par exemple les flambages, les fumigations, les onctions etc., sont d'une prophylaxie bien empirique, d'ailleurs ces Insectes sont si petits qu'ils se dérobent presque à notre vue. L'homme ne peut qu'essayer de combattre leur développement en modifiant le sol des plages où règne la malaria ou en se garantissant des piqûres des Moustiques au moyen de filets métalliques à mailles très serrées apposés aux fenêtres et aux portes des habitations. Mais pour une destruction directe, il faut forcément recourir à d'autres auxiliaires, c'est-à-dire aux Oiseaux insectivores et plus particulièrement aux espèces qui chassent et happent au vol les Insectes au moment du crépuscule, ou aux heures du soir et de la nuit, comme les Hirondelles, les Martinets, les Tette-Chèvre (*Hirundinidæ*, *Cypselidæ*, *Caprimulgidæ*) pour lesquels ces Moucherons constituent, dans n'importe quelle phase de leur vie, l'aliment essentiel.

Ainsi donc, la science ornithologique et l'hygiène réclament la protection de ces utiles Oiseaux insectivores; aussi devons nous émettre ici des vœux unanimes qui, une bonne fois, décideront nos gouvernements respectifs à s'unir pour en venir à un accord prompt et pratique en vue d'une législation internationale fondée sur des principes uniformes et d'application très sévère, pour la protection des Oiseaux utiles et du gibier en général, en laissant toutefois chaque État libre de prendre les dis-

positions spéciales qui sont réclamées par ses propres conditions géographiques.

Il est vrai que, s'il est une loi difficile à faire respecter, c'est précisément la loi sur la chasse, et cette difficulté a été jusqu'ici l'écueil contre lequel se sont brisés nombre de projets discutés; mais cela ne doit pas nous décourager; étudions donc toutes les voies directes et indirectes qui peuvent nous permettre d'atteindre le but visé. Voici, à mon avis, quels sont les points principaux qui devraient être pris en considération pour établir une loi internationale, touchant l'exercice de la chasse et ayant pour objet principal la protection des Oiseaux utiles.

On pourrait prier le Gouvernement français d'entamer dans ce but de nouvelles négociations, et d'instituer un Comité spécial sur des bases plus larges que la première Commission en le composant de personnes renommées par leur autorité scientifique ou leur compétence spéciale. Ces personnes seraient les représentants officiels des différents États européens, lesquels se seraient engagés préalablement à accepter scrupuleusement les décisions qui viendraient à être adoptées par le Comité, de manière à arriver à la Convention internationale désirée.

Afin de donner plus de force à l'action de ce corps, il serait indispensable de lui imprimer un caractère hautement officiel; ses membres devraient se consulter, agir, décider avec les mêmes facilités qu'un corps gouvernant, avec cette seule différence qu'au lieu de travailler au bien d'une seule nation, ce *corps collectif* travaillerait en vue du bien commun.

Avant tout il serait nécessaire d'inculquer le respect absolu des lois, qui, en matière de chasse, sont trop dédaignées de ceux dont elles émanent, aussi bien que des autorités et agents chargés de les faire observer.

Il faudrait que partout fussent promulguées des *lois de protection pour les Oiseaux*, tendant à paralyser la mauvaise habitude aujourd'hui générale, spécialement dans les classes rurales et chez les petits chasseurs de profession, de prendre les Oiseaux et le gibier au moyen d'engins et de pièges.

Que les autorités civiles et ecclésiastiques, les premières par la force, les secondes par la persuasion, se servent de ces *lois de protection* pour amener les populations à sauvegarder les Oiseaux et à protéger les nids. Qu'elles s'adressent aussi aux instituteurs, afin que ceux-ci, par des leçons théoriques et pratiques, démontrent l'utilité des Oiseaux et les services qu'ils rendent à l'agriculture et à l'hygiène de l'homme, et par suite la nécessité non seulement de les épargner mais encore de les propager. Que l'on répande des brochures et des opuscules conçus dans l'esprit indiqué ; que l'on décerne des prix en argent aux agents de la force publique les plus vigilants à dresser des contraventions, et aux instituteurs que les inspecteurs reconnaîtront comme les plus méritants, en raison des résultats positifs qu'ils auront obtenus pour la protection des Oiseaux.

Les cercles cynégétiques pourront prêter main-forte pour l'exacte observance des lois, et devront stimuler le Gouvernement, le parlement, les autorités départementales et communales, tous les corps civils et militaires en vue d'obtenir le respect absolu des lois existantes et l'application éventuelle des peines requises par ces lois. En outre, ces associations devront agir d'accord et énergiquement afin de réprimer toute chasse illicite, surtout le braconnage, comme aussi le trafic clandestin du gibier. Les chasseurs eux-mêmes sont intéressés à faciliter l'action des fonctionnaires publics dans la constatation des contraventions, puisque ceux-ci, en sauvegardant le gibier à poil et à plume, leur fournissent un copieux butin pour leurs divertissements.

Mieux que tout autre l'amateur de chasse peut connaître et indiquer les réformes qu'il convient d'introduire dans les lois pour assurer la propagation et la conservation raisonnées des Oiseaux et du gibier.

Il appartient par suite aux associations cynégétiques de suggérer et d'appuyer auprès de qui de droit lesdites réformes reconnues nécessaires, et d'un commun accord avec les associations ornithophiles, d'user de leur influence auprès des sociétés et des comices agricoles, pour que

ceux-ci à leur tour, unis dans l'œuvre bienfaisante de protection des animaux, forment un engrenage puissant du mécanisme tendant à développer la faune ornithologique dans les campagnes et dans les forêts, pour la prospérité agricole et la santé de l'homme.

En Italie, les sociétés de chasseurs, déplorant la disparition de quelques espèces d'Oiseaux et la diminution croissante d'autres espèces, ont déjà fait entendre leurs revendications. Ils ont constaté, en effet, que la conservation du monde ailé sur le territoire italien sera impossible tant que resteront en vigueur les dispositions multiples, qui, aujourd'hui encore, réglementent la chasse, pour ainsi dire dans chaque province, dispositions boiteuses ou contradictoires qui ne règlent rien effectivement et causent une anarchie inqualifiable. Lesdites sociétés réclament d'urgence une loi unique pour tout le royaume et, en même temps indiquent la nécessité de la faire concorder avec celles des États limitrophes, de manière que les Oiseaux, et spécialement les Oiseaux migrateurs, soient partout respectés, puisque chaque pays a le droit de jouir des bénéfices que les Oiseaux, par leur mission providentielle, apportent, où ils passent, à l'agriculture et à l'hygiène. Aussi beaucoup de corporations agricoles, frappées de la phénoménale et incessante reproduction des Insectes qui se partagent les récoltes, et épouvantées par l'apparition successive de nouvelles espèces dans nos contrées, se sont-elles adressées aux comices, aux députations provinciales, aux préfets et aux députés, en réclamant une réforme sévère et rationnelle de la loi qui règle la chasse.

Par voie indirecte, la protection des Oiseaux doit partir aussi de l'école primaire et spécialement des écoles rurales. Depuis quelques années déjà, l'enseignement agricole est donné dans les écoles primaires tant en France qu'en Allemagne, en Hollande, en Belgique et il commence à en être de même en Italie. Mais comme une riche faune ornithologique est l'auxiliaire de l'agriculture, il est nécessaire de joindre à l'enseignement agricole celui de l'ornithologie agricole. Les études à cet égard, dans les

écoles normales seront poussées jusqu'au niveau des notions biologiques qui sont requises pour un docent; mais dans les écoles primaires, cet enseignement devra être donné de la manière la plus élémentaire et mis à la portée de l'intelligence des élèves, sans le moindre appareil de science et sans ennuyeuse pédanterie. Néanmoins, il devra toujours être suffisant pour exciter dans le cœur des enfants l'amour et l'intérêt pour le monde ailé. Comme complément à cet enseignement, il faudrait instituer dans toutes les écoles élémentaires la *fête des arbres* et la *fête des Oiseaux*, qui donnent de si bons résultats dans les États-Unis d'Amérique, où ces fêtes scolaires ont été introduites depuis plusieurs années. Cela est excellent pour les enfants, les plus terribles destructeurs d'Oiseaux, de nids et de nichées, inconscients pourtant de de l'immense dommage dont ils se rendent coupables.

Pour les adultes, un moyen efficace consiste dans la création de *chaires ambulantes d'ornithologie agricole*. Ces chaires qui se transportent d'un endroit à l'autre, changeant de canton et de pays, sont de véritables écoles pratiques où le professeur converse familièrement avec les paysans qui, comme les enfants, sont inconsciemment de terribles ennemis des Oiseaux. De semblables leçons sont très propres à déraciner les préjugés, à faire connaître l'utilité des Oiseaux, la nécessité de les conserver et de les propager, le moyen de les attirer dans les champs, la manière d'en favoriser la reproduction. Aux leçons des professeurs ambulants devraient assister aussi les gendarmes en résidence dans les bourgades et dans les villages; enfin, dans les villes où sont institués des cours spéciaux d'enseignement agricole, il importe de ne point négliger *l'aviculture agricole élémentaire* et d'insister sur la nécessité d'observer et de faire observer les lois actuellement en vigueur.

Pour favoriser la nidification des Oiseaux, et les attacher à une localité, il faut obtenir que les agriculteurs, autant que cela ne nuit point au rendement de leurs fonds, plantent des arbres et des arbustes partout où le terrain

s'y prête, qu'ils substituent des haies vives aux haies mortes, en choisissant les plantes qui, par la manière dont elles se ramifient, la nature de leur feuillage et de leurs fruits, offrent un asile commode et des aliments aux Oiseaux qui nichent dans les haies.

Si la chasse insensée que l'on a faite aux Oiseaux a influé beaucoup sur leur diminution, le déboisement et la destruction des arbres dans le but de mettre les champs en culture intensive, selon la méthode moderne, y a contribué aussi dans une large mesure; il s'agit donc de remédier au mal en couvrant de nouveau la terre d'arbres et de haies. Dans les circonstances actuelles et jusqu'à ce que l'instruction élémentaire et les chaires ambulantes aient amené la plus grande partie de la masse rurale à protéger le monde ailé, la plupart des paysans, dans les endroits où règne le morcellement de la propriété, se montreront opposés à de semblables mesures, parce qu'en général le propriétaire campagnard est récalcitrant à tout ce qui ne lui donne pas un profit immédiat; mais, dans l'attente de temps meilleurs, que l'État commence par donner l'exemple et que dans les terres domaniales l'on réduise au strict nécessaire le déboisement, c'est-à-dire la destruction des endroits les plus propices à la nidification et à la demeure des Oiseaux. A cet égard il serait également nécessaire que chaque Gouvernement réglât avec plus d'attention et de sévérité la coupe des bois, qui, parfois, sont complètement transformés en terres labourées pour obtenir un rendement plus grand et plus rapide. Il en résulte que les Insectes y règnent en maîtres, du moment que les plantes herbacées ne fournissent plus d'asile aux Oiseaux, les véritables *agents de sûreté* et gardiens de l'agriculture.

Dans les domaines de l'État, partout où existent déjà des forêts, qu'on les laisse subsister ou bien que l'on en crée de nouvelles qui ne favoriseront pas seulement la multiplication de beaucoup d'animaux, au grand profit et contentement des chasseurs, mais qui deviendront aussi le quartier général des Oiseaux, et fourniront aussi d'in-

Intéressants sujets d'observation en montrant comment la nature, laissée à elle-même, sait faire d'admirables choses. Je ne veux pas dire par là que les procédés de culture que réclament les circonstances actuelles doivent être bouleversés de fond en comble ; mais il est certainement nécessaire d'établir un contrepois aux dommages que ces procédés modernes causent aux Oiseaux.

Après avoir opéré sur ses propres terres, que l'État impose par une loi aux communes l'obligation de planter des arbres sur les terrains qui leur appartiennent et qui ne sont pas propres à la culture, et de faire planter par les propriétaires-contribuables des haies vives, d'une étendue proportionnée à celle des terrains qu'ils possèdent. Enfin, toujours par une loi, que l'on oblige les compagnies de chemin de fer à planter des arbres partout où il est possible de le faire le long des voies ferrées, car on n'a pas à craindre que le passage rapide des trains fasse fuir les Oiseaux, ceux-ci s'habituant au bruit et reconnaissant bien vite qu'ils n'ont rien à redouter de ce côté pour la sécurité de leurs nids.

Une autre question, et peut être la plus difficile à résoudre, est celle des phares. Il est hors de doute que leur lumière éclatante cause la perte des Oiseaux, mais d'un autre côté il est également certain que les phares sont absolument nécessaires à la sûreté des navigateurs.

Tous les pays qui ont des plages maritimes et de grands lacs, ont des phares ; et tous ont des conditions climatiques favorables aux Oiseaux. La lumière des phares attire ces créatures ailées qui, pour la plupart sinon toutes, sont attirées et comme grisées par cette clarté, qui perdent tout sentiment de crainte et même semblent vouloir pénétrer à tout prix dans les lanternes, si bien qu'ils ne se laissent plus repousser par l'homme, et qu'ils viennent s'assommer contre les vitres. Il ne faut d'ailleurs pas songer à placer des filets ou des grilles autour des phares ou à se servir d'autres moyens qui en amoindrieraient la lumière, car cela pourrait être fatal aux pilotes ; cependant la question est à étudier. Nous sommes en présence

de deux faits : d'un côté un immense carnage d'Oiseaux que nous voudrions sauver; de l'autre la nécessité d'assurer la sûreté des navigateurs. Il faut essayer de concilier les deux choses en faisant prévaloir toujours, cependant, et sans discussion, le sentiment humanitaire, parce qu'enfin la vie d'un homme-vaut bien plus que celle de milliers d'Oiseaux; mais, toutes les fois qu'on le pourra sans nuire aux navigateurs, l'on devra chercher à sauver les petits voyageurs aériens.

En attendant la solution de ce problème difficile, nous pouvons tous nous employer individuellement, par des brochures et par des conférences, et collectivement au moyen de vœux émis par le Congrès, pour réclamer que, par des mesures énergiques, les Gouvernements mettent fin à la capture en masse des Cailles sur les bords de la Méditerranée, et assurent en même temps la conservation d'un gibier aussi précieux, en réglementant le trafic international des Cailles vivantes. Les traités de commerce actuels, par exemple ceux qui existent entre l'Italie et la Suisse, rendent difficile pour le moment la prohibition du transport des Cailles vivantes; mais la plus grande partie de ces traités expirant en 1903, ce Congrès pourrait bien par conséquent exprimer le vœu qu'avant leur échéance, de nouvelles dispositions abrogent les lois existantes sur les points où elles sont nuisibles.

Les Gouvernements pourraient interdire absolument la vente des Cailles après la clôture de la chasse frappant de fortes amendes les contrevenants, les vendeurs aussi bien que les acheteurs.

Je crois devoir encore insister ici, comme je l'ai toujours fait, sur la nécessité de prohiber sans aucune exception la chasse au filet, qui, spécialement en Italie, a pris des proportions épouvantables et prend toujours de plus en plus d'extension.

Ce n'est point le besoin qui pousse le peuple à cette chasse, mais la cupidité de quelques personnes qui expédient les Oiseaux captifs, les Cailles spécialement, en Angleterre. Que l'on soit large s'il le faut, en ce qui

touche l'usage du fusil, puisque la chasse est presque un instinct inné chez l'homme, mais que l'on fasse la guerre aux filets, aux pièges, à tout engin, quel qu'il soit, de destruction en masse.

Dans les expositions industrielles on doit, par suite, supprimer totalement les prix destinés aux objets susceptibles de nuire aux Oiseaux ou propres à en faciliter la destruction (à l'exception du fusil) parce que ce serait un contresens que de prêcher la protection du monde ailé et d'encourager en même temps par des distinctions la fabrication des pièges, des filets, des trébuchets, des trappes et des autres instruments fatals au gibier à plume.

Je dois encore soumettre une autre observation au jugement du Congrès : c'est que je regarde le Chat comme nuisible aux Oiseaux. L'animal même le plus utile peut devenir gênant s'il se multiplie à l'excès ou s'il est mal gardé ; c'est ainsi que le Chat peut devenir un fléau, plus grand encore qu'on ne pourrait le supposer, à l'égard des Oiseaux. Si dans les faubourgs des villes et dans les villages ces Félines se trouvent en très grand nombre, loin de se contenter pour leur alimentation des Souris et des Rats, ils sont constamment aux aguets afin d'attraper quelque Oiseau, dont la chair leur est plus agréable. On ne peut calculer le nombre d'oisillons qui trouvent la mort de cette manière. En outre, les Chats dérangent les couvées, ce qui cause un dommage peut-être encore plus considérable. Peu de personne ont tenu compte de ce fait qui est constant : dans les campagnes, le Chat mal gardé ou, pour mieux dire, complètement abandonné, devient presque sauvage et se fait chasseur de volatiles. C'est pourquoi je voudrais que, des mesures d'ordre public fussent prises à l'égard des Chats et qu'au besoin ces animaux fussent frappés d'une taxe, comme je l'ai proposé il y a quelques années.

Avant d'en venir aux conclusions, j'ai une dernière recommandation à faire, c'est que, même au risque de contrarier le « sexe aimable », il faut mettre un frein aux caprices de la mode féminine, en empêchant que par une

étrange fantaisie les chapeaux des dames s'ornent de plumes et d'ailes d'Oiseaux. Cette exigence de la mode requiert la capture en masse de certaines espèces, ce qui amène leur destruction progressive jusqu'à complète disparition. Est-ce que la mode, sans troubler l'ordre du règne animal, ne peut emprunter au monde végétal les plus beaux modèles de fleurs et de feuilles afin de les imiter par une reproduction artificielle ? Un cyclamen, un lys, une violette ne sont-ils pas des ornements plus naturels et plus jolis qu'une plume, une aile ou un bec d'Oiseau ?

Je résumerai maintenant les idées que j'ai exprimées dans ce rapport en demandant au Congrès de vouloir bien voter les résolutions suivantes et en exprimant le vœu qu'elles soient mises en pratique le plus tôt possible :

I. — Que tout Gouvernement d'Europe édicte des lois convenables sur l'exercice de la chasse ou réforme rationnellement celles qui existent, en tenant compte des habitudes et des conditions du pays, mais en ayant pour objectif de faciliter la conclusion d'une loi internationale pour la défense du gibier, la conservation et la multiplication des Oiseaux utiles.

De plus que chaque Gouvernement fasse rigoureusement observer les lois nationales, avec prohibition absolue et commune à tous les États :

a) De prendre les œufs d'Oiseaux, les nids et les nichées en n'importe quel temps ;

b) De capturer ou tuer les Oiseaux, de chasser et de prendre le gibier pendant que la chasse est fermée, comme aussi de colporter, et de vendre les œufs, les nids et les nichées d'Oiseaux, et cela sans restriction de temps.

c) D'employer des filets, pièges, trappes ou tout autre engin de destruction, quel qu'en soit le genre (à l'exception du fusil) même dans la période où la chasse est permise ;

d) De chasser les Oiseaux le long des cours d'eau pendant les saisons de sécheresse ;

e) Le persécuter les Hirondelles (*Hirundo rustica*), les

Martinets (*Cypselus*), les Tette-Chèvres (*Caprimulgus*) et autres Insectivores, qui méritent, dans tous les cas, une protection spéciale et générale ;

f) De transporter et de vendre des Cailles tant au printemps qu'en automne, alors qu'elles émigrent d'Afrique pour passer en Europe et *vice versa*.

II. — Les lois et prescriptions cynégétiques et notamment celles qui sont relatives aux Oiseaux devront émaner toujours du seul Gouvernement central, c'est-à-dire du ministère compétent et jamais des autorités locales provinciales ou préfectorales, auxquelles incombera seulement l'obligation d'assurer la sévère et scrupuleuse exécution desdites lois.

III. — Que les divers États soient tous invités à créer chacun un poste d'Inspecteur spécialement chargé de veiller à ce que toutes les lois sur la chasse soient exactement observées, et d'envoyer tous les ans un rapport sur l'accroissement ou sur la diminution des espèces d'Oiseaux, en y ajoutant ses observations personnelles.

IV. — Que l'on encourage les sociétés cynégétiques existantes et que l'on pousse à la formation de nouvelles sociétés, si besoin est, dans le but de sauvegarder rationnellement le gibier; que l'on agisse de même vis-à-vis des ligues de protection des Oiseaux en les invitant à avoir un secrétaire stipendié et choisi à cet effet non parmi les purs ornithophiles, mais parmi les vrais ornithologues. Que toutes ces institutions agissent auprès de leurs Gouvernements respectifs en vue d'obtenir une bonne législation nationale sur l'exercice de la chasse, en corrélation avec la loi internationale désirée.

V. — Que l'on introduise dans les écoles primaires de chaque État l'enseignement de la biologie et des habitudes des Oiseaux, avec les règles à suivre pour les protéger et les multiplier, et que l'on institue en outre des chaires ambulantes afin de répandre, par ce double moyen, chez les enfants aussi bien que chez les adultes, l'amour de la faune ailée, en raison des grands services

que les Oiseaux rendent à l'agriculture et à l'hygiène. Pour faire respecter les plantations et les Oiseaux, instituer dans toutes les communes de l'État la fête scolaire annuelle des arbres jointe à une fête des Oiseaux.

VI. — Provoquer la plantation d'arbres, bosquets et haies vives pour abriter les Oiseaux et leurs nids en invitant le Gouvernement et les municipalités à donner l'exemple sur les terrains leur appartenant.

VII. — Faire une étude sérieuse des moyens propres à empêcher que les phares soient, comme à présent, une cause de destruction pour un si grand nombre d'Oiseaux, sans diminuer l'utilité de ces appareils pour la sauvegarde des marins.

VIII. — Supprimer dans toutes les expositions, tant nationales qu'internationales, les prix aux engins ou préparations destinés à nuire aux Oiseaux ou à les détruire, à l'exception, seulement, du fusil.

IX. — Prévenir, par des dispositions répressives, les dommages apportés par les Chats aux Oiseaux et à leurs nids dans les campagnes, vergers et jardins.

X. — Combattre les modes féminines comportant des ornements faits de plumes, peaux ou ailes d'Oiseaux et modérer autant que possible, sous ce rapport, l'industrie plumassière.

XI. — Accorder une note d'éloge mérité aux savants qui se consacrent à l'étude des maladies des végétaux causées par des Insectes, et encourager les recherches de ce genre dont leurs rapports avec l'ornithologie, de manière à démontrer de plus en plus la haute mission économique des Oiseaux insectivores, sauvegarde naturelle de l'agriculture ; encourager également les études de l'hygiène moderne sur les maladies contagieuses et épidémiques de l'homme et spécialement sur la malaria, dans l'espoir qu'elles auront pour conséquence la protection des Oiseaux.

A ces propositions je dois enfin en ajouter une dernière qui sera la partie essentielle du programme que je viens de tracer. La voici :

XII. — Que ce Congrès prie le Gouvernement français d'inviter au plus tôt les autres Gouvernements d'Europe à instituer à Paris un Comité international permanent pour la protection des Oiseaux utiles, Comité dans lequel chaque Gouvernement sera représenté par un certain nombre de membres nommés par lui. Que ce Comité étudie et choisisse les meilleurs moyens de réaliser d'une manière prompte et précise les vœux exposés ci-dessus, s'occupe, autant que possible de régler la chasse dans les divers États, assure et facilite aussi la conservation des Oiseaux utiles, soit dans l'intérêt uniquement national, soit dans l'intérêt international. Que tous les Gouvernements coalisés prennent l'engagement formel de se conformer aux décisions du Comité et d'en seconder l'œuvre.

Après cela, il ne me reste plus qu'à exprimer l'espoir que le III<sup>e</sup> Congrès ornithologique international de Paris, en approuvant les propositions que je viens de présenter, fera faire un grand pas vers l'accord des différents peuples en vue de l'établissement d'une *Ligue internationale pour la protection des Oiseaux*.

L'année 1900, qui éternisera le nom de Paris, la grande cité, *l'alma* qui a ressemblé dans son Exposition universelle les produits du génie et de l'industrie du monde entier, inaugurera ainsi une ère de prospérité pour l'agriculture et l'alimentation publique, comme aussi pour la santé de l'homme.

---

# ZOBODAT - [www.zobodat.at](http://www.zobodat.at)

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: [Ornis - Journal of the International Ornithological Committee.](#)

Jahr/Year: 1900

Band/Volume: [11](#)

Autor(en)/Author(s): Ohlsen Charles

Artikel/Article: [LA PROTECTION DES OISEAUX 375-390](#)